

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 5 mars 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1203-01 Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

- a) Collecte annuelle des gros rebuts.
- b) Appui au 100^e anniversaire de la municipalité.

et en laissant le poste varia ouvert.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 février 2012.

1203-02 Sur proposition de madame Julie Bérubé le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes

1203-03 Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 175 894.33 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de février 2012 est de : 187 200.62 \$.

5. Voirie

Aucun point en particulier n'est à signaler pour le mois de février 2012 et la directrice générale fait un bref survol des heures payées aux employés occasionnels affectés au déneigement de la municipalité.

6. Procédures pour taxes 2010 impayées

1203-04

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe le conseil que trois (3) contribuables n'ont donné aucun signe de vie suite aux lettres certifiées qui leurs ont été envoyées les avisant des taxes impayées de 2010;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale de remettre ces trois (3) dossiers à la MRC de Matane afin de poursuivre les procédures requises dans de tels cas.

7. Schéma de couverture de risques de la MRC de Matane en matière de sécurité incendie pour l'année 1

1203-05

Monsieur le maire Yvon Tremblay fait un compte rendu des travaux exigés et de ceux déjà réalisés. Également, il fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu précédemment en compagnie de la directrice générale avec le service de sécurité incendie de la MRC de Matane à ce sujet.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer aux exigences de la MRC de Matane;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'accepter le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour l'année 1, tel que présenté.

8. Autorisation pour demande d'avis à l'UPA concernant le dossier d'exclusion

1203-06

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit présenter une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE de joindre à cette demande un avis préliminaire de l'UPA permettrait d'accélérer le processus et de renchérir le dossier;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale de demander à l'UPA un avis préliminaire.

9. Avis de motion et adoption du projet de règlement 2012-233-01 modifiant le règlement de zonage numéro 233 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane

Avis de motion est donné par monsieur Ghislain Lamarre concernant l'adoption du projet de règlement 2012-233-01 modifiant le règlement de zonage numéro 233 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane.

Il est demandé à la MRC de Matane un avis préliminaire sur la concordance des projets de règlement au schéma d'aménagement et, de ne pas tenir compte de l'amendement 9 du schéma d'aménagement entré en vigueur en février 2012.

1203-07

Il est donc proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement 2012-233-01 modifiant le règlement de zonage numéro 233.

10. Avis de motion et adoption du projet de règlement 2012-240-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 240 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Murray concernant l'adoption du projet de règlement 2012-240-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 240 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane.

Il est demandé à la MRC de Matane un avis préliminaire sur la concordance des projets de règlement au schéma d'aménagement et de ne pas tenir compte de l'amendement 9 du schéma d'aménagement entré en vigueur en février 2012.

1203-08

Il est donc proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement 2012-240-01 modifiant le règlement de d'urbanisme numéro 240.

11. Avis de motion et adoption du projet de règlement 2012-235-01 modifiant le règlement de construction numéro 235

Avis de motion est donné par monsieur Clarence Lévesque concernant l'adoption du projet de règlement 2012-235-01 modifiant le règlement de construction numéro 235.

Il est demandé à la MRC de Matane un avis préliminaire sur la concordance des projets de règlement au schéma d'aménagement et de ne pas tenir compte de l'amendement 9 du schéma d'aménagement entré en vigueur en février 2012.

1203-09

Il est donc proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement 2012-235-01 modifiant le règlement de construction numéro 235.

12. Avis de motion et adoption du projet de règlement 2012-237-01 modifiant le règlement numéro 237 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats

Avis de motion est donné par madame Julie Bérubé concernant l'adoption du projet de règlement 2012-237-01 modifiant le règlement numéro 237 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats.

13. Dossier Joël Lévesque

1203-10

CONSIDÉRANT QUE suite aux lettres envoyées par courrier certifié à monsieur Lévesque, ce dernier a finalement fourni un calendrier détaillé des travaux à effectuer afin de se rendre conforme à la mise en demeure émise par monsieur Daniel Charrette de la MRC de Matane.

Après étude du calendrier, il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'accepter ledit calendrier et d'accorder un délai additionnel à monsieur Lévesque pour l'exécution des travaux.

Il est tout de même demandé à la directrice générale de soumettre le calendrier à monsieur Daniel Charrette de la MRC de Matane afin d'obtenir son opinion.

14. Soumission Sel Warwick pour calcium d'été

1203-11

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joël Roux de Sel Warwick a fourni une soumission pour le calcium d'été, laquelle s'élève à 460.00 \$ + taxes le ballot de 1 tonne soit, une augmentation de 3.00 \$ le ballot sur 2011;

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité commanderait du même coup le calcium d'hiver, monsieur Roux s'engage à le laisser au même prix du ballot qu'en 2011 et le tout se ferait en une seule et même livraison.

CONSIDÉRANT QUE cette façon de procéder permettrait également d'éviter une augmentation sur le ballot prévue à l'automne 2012 et de payer une seule livraison;

CONSIDÉRANT QUE le coût du calcium d'hiver a déjà été comptabilisé au budget 2012 et que cela n'aura aucune incidence;

Il est donc proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à accepter la soumission pour le calcium d'été et, de commander le calcium d'hiver par la même occasion et ce, selon l'offre de monsieur Roux de Sel Warwick.

15. Soumission PG Solutions pour anti-virus

1203-12

CONSIDÉRANT QU'en 2011, trois (3) anti-virus avaient été installés sur les ordinateurs du bureau municipal soit un sur l'ordinateur principal, un autre sur l'ordinateur servant à l'adjointe et un autre sur l'ordinateur servant à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions, le fournisseur du logiciel de la municipalité, a fourni une soumission pour le même produit à 255.00 \$ + taxes en 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur servant à l'inspecteur municipal n'est jamais utilisé pour internet;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'accepter la 2^e soumission fournie par PG Solutions à 195.00 \$ + taxes pour l'installation dudit anti-virus sur 2 ordinateurs seulement, soit le principal et celui servant à l'adjointe.

Une note sera apposée sur l'ordinateur servant à l'inspecteur municipal qu'il n'est pas disponible à l'internet.

16. CPTAQ : Ordonnance – dossier 371761

Une ordonnance a été émise à la CPTAQ afin que le contribuable se conforme aux réglementations en vigueur.

17. Aide au déneigement à la municipalité de Sainte-Paule

Lors de la tempête survenue le 25 février 2012, la municipalité de Sainte-Paule a demandé l'aide à Saint-Léandre afin d'effectuer une partie de leur déneigement, leur équipement à neige étant brisé.

Un des deux camions de déneigement a donc servi à cet effet pendant deux heures trente (2h30).

Au lieu de transmettre une facture à la municipalité de Sainte-Paule pour services rendus, il est suggéré d'offrir à cette dernière un échange de services car Saint-Léandre aura besoin d'un camion pour épandre son calcium d'été.

Évidemment, la municipalité de Sainte-Paule serait dédommagée pour les heures additionnelles.

La directrice générale entrera donc en contact avec le directeur général de Sainte-Paule pour lui faire cette offre. Elle reviendra à la table du conseil à ce sujet à la prochaine séance.

18. Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale

1203-13

CONSIÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroula du 7 au 13 mai 2012 sous le thème « Épaulez Alain Térieur ! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important »;

CONSIDÉRANT QUE le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle-aussi un Alain Térieur : **un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté.** Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de SÉCURITÉ des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75 % des municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

PAR CONSÉQUENT, je, Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2012, Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Léandre, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

19. Échéance de la nomination du maire suppléant

1203-14

CONSIDÉRANT QUE le temps est venu de renommer un maire suppléant à la municipalité de Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Clarence Lévesque qui occupait ces fonctions jusqu'à maintenant se dit intéressé à continuer;

CONSIDÉRANT QU'AUCUN autre conseiller et/ou conseillère ne manifeste le désir d'occuper un tel poste;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu de nommer monsieur Clarence Lévesque à titre de maire suppléant à la municipalité de Saint-Léandre avec tous les droits, privilèges et obligations qui sont rattachés à ce poste et, qu'il est également délégué pour siéger au Conseil de la MRC de Matane.

20. Demande d'appui pour le Projet Vitrine de la mémoire vivante

1203-15

CONSIDÉRANT QUE le Projet Vitrine sur la mémoire vivante est en marche depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT le succès obtenu jusqu'à maintenant, le coordonnateur du projet désire prolonger le projet et pour ce faire, a besoin d'une lettre d'appui de la municipalité pour obtenir un financement auprès du Pacte Rural;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'appuyer le Projet Vitrine sur la mémoire vivante et de délivrer la lettre d'appui demandée;

21. Varia

a) Collecte annuelle des gros rebuts

Étant donné la période tardive à laquelle la collecte des gros rebuts s'est effectuée en 2011, soit en juillet;

La directrice générale est autorisée à faire mention dans ses demandes de soumission pour 2012, d'effectuer la collecte dans les premiers jours de juin.

b) Demande d'appui pour le 100^e anniversaire de la municipalité

1203-16

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre fera une demande de financement dans le cadre du Pacte Rural concernant le Comité du 100^e anniversaire de la municipalité;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'appuyer le Regroupement dans sa démarche et de délivrer une lettre d'appui à cet effet.

22. Période de questions

23. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 21h00.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / Sec.-très.